



Nancy, le 13 septembre 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration Territoriale Lorraine Sud de la PJJ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le contexte de cette rentrée 2023 est particulièrement morose.

En effet, après un nouvel été caniculaire, la rentrée 2023 est particulièrement amère pour les salariés du privé, les agents du public et une grande partie de la population.

En effet, d'abord, le 1^{er} septembre 2023 a vu l'entrée en vigueur du recul de l'âge de départ à la retraite. Les personnes nées à partir du 1^{er} septembre 1961 devront attendre 62 ans et 3 mois pour prétendre à la retraite.

Cet âge légal sera progressivement décalé de trois mois chaque année, pour atteindre 64 ans en 2030.

Ensuite, l'inflation plafonne à un niveau important.

Après la récession record due à la crise du Covid-19 et aux confinements successifs destinés à ralentir l'épidémie, la reprise économique se double aujourd'hui d'une inflation accrue, à cause notamment de la flambée des cours de matières premières (gaz, métaux, blé et autres produits agricoles...), puis du refus des investisseurs dans ces matières premières de baisser leurs prix.

Le « reste à vivre » diminue pour tout le monde, la seule variable d'ajustement, dans ces conditions, devient la nourriture. Une grande partie de la population ne peut pas faire plus d'un repas par jour.

Le nombre des demandes de repas aux Restos du Cœur explose, les associations caritatives sont surchargées par une situation d'une exceptionnelle gravité.

Partout, la précarité augmente.

Les agents de l'État et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse subissent aussi les conséquences de cette inflation, sans que l'État n'en prenne vraiment la mesure.

La réponse de l'État semble dérisoire et nous paraît cynique :

- augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (alors qu'il avait été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022),
- faible prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sous conditions,
- revalorisation forfaitaire de 5 points d'indice par agent au 1^{er} janvier 2024 (environ 25,00 € brut).

Comble du cynisme, le remboursement d'un abonnement de transport augmente de 50% à 75% ! Pour être bien sûr que même en découvert bancaire en fin de mois, un agent de Service Public puisse toujours se rendre à son poste de travail !

Quand le Ministère de la Justice se libéralise, c'est le Service Public qui recule !

Suppression de postes en Milieu Ouvert au S.T.E.M.O.I. de Nancy : l'Administration a décidé de manière unilatérale que trois postes de Milieu Ouvert du S.T.E.M.O.I. de Nancy devaient disparaître !

Ainsi, la P.J.J. observe une flexibilité comparable aux plus grandes firmes privées en adaptant la masse salariale à la supposée charge de travail, sans anticiper la hausse future de cette même supposée charge de travail.

Et encore un comble : ni les éducateurs de milieu ouvert, ni les organisations syndicales n'ont été

questionnées sur la charge de travail en U.E.M.O. depuis le CJPM ! Ces suppressions de poste unilatérales sont donc arbitraires et inadmissibles !

La CGT PJJ Grand-Est aurait espéré le maintien de ces postes, et ainsi « fidéliser » des agents contractuels et parfaire leur formation dans un contexte de forte baisse d'attractivité de nos métiers. Ce maintien aurait aussi permis aux agents du S.T.E.M.O.I. d'avoir mathématiquement moins de mesures, donc plus de temps à consacrer à chaque situation.

Super-Prime de C.I.A. pour récompenser les agents selon des critères flous : cette année, un 4^{ème} forfait récompensait les agents ayant eu un « engagement remarquable » selon la hiérarchie.

Le passage à l'âge adulte dans une société privilégiant le mérite personnel à la solidarité collective produit les mêmes effets qu'à l'école pour les élèves.

Les bons points récompensent les élèves bien vus par le prof, les moins bons récoltent au pire son mépris, au mieux son indifférence...

La CGT PJJ Grand-Est dénonce une prime au mérite arbitraire et injuste. Les effets de cette injustice nuisent gravement à la cohésion et à la solidarité d'équipe nécessaires dans nos unités et services.

La CGT PJJ Grand-Est demande que l'enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel soit convertie en points d'indice et partagée équitablement et durablement aux agents.

Impossibilité de remisage des véhicules : début août 2023, la Direction Territoriale Lorraine Sud a subitement rendu impossible le remisage d'un véhicule de service au domicile d'un agent.

La CGT PJJ Grand-Est a été alertée de situations aberrantes :

- un agent, placé en responsabilité de coordination pédagogique et d'astreinte dans une unité du territoire avait été autorisé à bénéficier début août d'un véhicule de service pour faciliter ses déplacements, effectuer des accompagnements et lui permettre plus de réactivité en cas de problème.

Ce collègue, en arrivant un matin sur l'unité, s'est vu refuser le remisage du véhicule à son domicile en plein milieu de sa semaine de coordination, alors qu'il avait prévu des accompagnements. Il a dû réorganiser sa semaine. Cette décision a ajouté une charge de travail, et une charge mentale supplémentaire à celle inhérente à son rôle de coordination,

- des collègues de l'unité d'Hébergement Diversifié sont dorénavant obligés de venir à Nancy depuis leur domicile avec leur véhicule personnel pour récupérer un véhicule de service et repartir sur leur lieu d'intervention proche de leur domicile, et effectuer l'opération inverse en fin de journée.

Même le privé lucratif a compris la nécessité de permettre de la souplesse pour les déplacements professionnels de ses salariés pour la bonne raison que pour le patronat : « *le temps, c'est de l'argent* ».

Pour nous, agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, avoir plus de temps, c'est nous permettre de meilleures conditions de travail, avoir plus de temps, c'est nous permettre plus de temps auprès des mineurs et leurs familles lors des investigations, nous permettre de meilleurs accompagnements des mineurs placés au pénal, pour nous, avoir plus de temps, c'est nous permettre plus de sérénité dans l'accomplissement de nos missions de Service Public.

La CGT PJJ Grand-Est vous demande ainsi solennellement, Monsieur le Président, de nous permettre à nouveau de pouvoir remiser un véhicule de service au domicile d'un agent de la Direction Territoriale Lorraine Sud dans les mêmes conditions qu'avant l'interdiction de début août 2023.

En conclusion

La CGT PJJ Grand-Est défend au quotidien et continuera de défendre un Service Public de Protection Judiciaire de la Jeunesse de qualité, réaffirmant l'intérêt supérieur des jeunes accompagnés, l'augmentation urgente des salaires de 10% (avec conversion des primes en point d'indice pris en compte pour la retraite), le dégel du point d'indice, la révision des grilles indiciaires, la NBI pour tous ! ...